

62980

DELIBERATION I-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le 15 avril 2021 à 17 h 30
le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Europa afin de
respecter les mesures sanitaires et les règles de
distanciation physique sous la présidence de Monsieur
Bruno TRACHE, Maire, en suite de convocation en date
du 8 avril courant, dont un exemplaire a été affiché à la
porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de

Absents excusés : Madame Leslie DZIURLA ayant donné procuration à Madame Emilie LEFEBVRE, Madame Sylvie MARTIN ayant donné procuration à Monsieur Bruno TRACHE, Monsieur Etienne IOZZELLI ayant donné procuration à Madame Floriane DUBOIS, Monsieur Daniel FRERE ayant donné procuration à Monsieur Yves GRIBOVAL.

Monsieur Jean-Claude ROBIN est élu secrétaire de séance.

OBJET : VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE – ANNEE 2021

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE
à l'unanimité des membres présents

- **DE RETENIR**, au titre de l'année 2021, les taux d'imposition suivants, applicables à chacune des taxes directes locales :
 - taux de taxe sur le foncier bâti : 59,80 %
 - taux de taxe sur le foncier non bâti : 88,31 %

REÇU LE 26 AVR. 2021

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus



Le maire

Bruno TRACHE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le 15 avril 2021 à 17 h 30
le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Europa afin de
respecter les mesures sanitaires et les règles de
distanciation physique sous la présidence de Monsieur
Bruno TRACHE, Maire, en suite de convocation en date
du 8 avril courant, dont un exemplaire a été affiché à la
porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de

Absents excusés : Madame Leslie DZIURLA ayant donné procuration à Madame Emilie LEFEBVRE, Madame Sylvie MARTIN ayant donné procuration à Monsieur Bruno TRACHE, Monsieur Etienne IOZZELLI ayant donné procuration à Madame Floriane DUBOIS, Monsieur Daniel FRERE ayant donné procuration à Monsieur Yves GRIBOVAL.

Monsieur Jean-Claude ROBIN est élu secrétaire de séance.

OBJET : SUBVENTIONS COMMUNALES – ANNEE 2021

Le Conseil municipal,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE
à l'unanimité des membres présents

-D'ARRETER, au titre de l'année 2021, le montant des subventions accordées aux associations
comme suit :

Article 6574 :

AD -PEP 62	120
ALL IN MOVE	180
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	180
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	2 500
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	800
APE LES PARENTS DE NOYELLES	150
APEI ASS PARENTS ENFANTS INADAPTES	50
ASSOCIATION ACTION EDUC DU PDC	75
ASSOCIATION SPORTIVE DE NOYELLES	4 000

CENTRE DE LOISIRS DU 3ème AGE	180
COMITE DE JUMELAGE	4 000
COMITE DES FETES	22 000
COOPERATIVE ECOLE PRIMAIRE	200
DOMEISSA	180
EDEN	1 400
GARDES D'HONNEUR DE LORETTE	180
LOVE CAT'S	180
M.J.C	2 000
MEDAILLES DU TRAVAIL	180
ORCHESTRE DE L' ECOLE DE MUSIQUE	5 000
PALETTE REGIONALE	180
POLICE PUBLIC JEUNESSE	180
PREVENTION ROUTIERE	100
SOCIETE DE CHASSE	180
SPA D'ARTOIS REFUGE DE VERMELLES	200
UNION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L EDUCATION NATIONALE de Beuvry	50
UNION DES POILUS	180
VARIATIONS	300
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	2 100
TOTAL	47 025

Article 637362 :

BUDGET CCAS	19 457
-------------	--------

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus

Le maire,


Bruno TRACHE



REÇU LE 26 AVR. 2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le 15 avril 2021 à 17 h 30
le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Europa afin de
respecter les mesures sanitaires et les règles de
distanciation physique sous la présidence de Monsieur
Bruno TRACHE, Maire, en suite de convocation en date
du 8 avril courant, dont un exemplaire a été affiché à la
porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de

Absents excusés : Madame Leslie DZIURLA ayant donné procuration à Madame Emilie LEFEBVRE, Madame Sylvie MARTIN ayant donné procuration à Monsieur Bruno TRACHE, Monsieur Etienne IOZZELLI ayant donné procuration à Madame Floriane DUBOIS, Monsieur Daniel FRERE ayant donné procuration à Monsieur Yves GRIBOVAL.

Monsieur Jean-Claude ROBIN est élu secrétaire de séance.

OBJET : Implantations commerciales sur le territoire de la CABBALR- intervention de la Commission départementale d'aménagement commercial

Monsieur le Maire expose :

Le commerce est au coeur de la vie des habitants : il est l'une des clefs de la dynamique du territoire. Le commerce fait face en parallèle à des mutations sans précédent, de modèle (avec l'émergence du e-commerce), mais également des mutations sociétales et de comportements d'achat de nos concitoyens.

L'aménagement de notre territoire intègre une mosaïque d'enjeux, qui s'élabore avec tous ses acteurs, publics, privés et ses habitants. Le commerce est sujet de préoccupations majeur pour les communes, il est essentiel d'organiser la cohérence des implantations.

Vu les articles L750-1 à L752-27 du Code de Commerce définissant les règles de l'aménagement commercial et notamment l'article L 752-4.

Monsieur le Maire propose de soumettre à la commission départementale d'aménagement commercial tout projet d'implantation commerciale de plus de 300 m² de surface de vente sur la commune, conformément au schéma d'aménagement commercial voté en décembre 2019 par la Communauté d'agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane .

Le Conseil municipal,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents

-DE SOUMETTRE à la Commission Départementale d'aménagement commercial tout projet d'implantation d'un commerce d'une surface de vente supérieure à 300 m², y compris par extension de bâtiment existant.

-D'AUTORISER M le Maire à effectuer toute démarche correspondante.

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le 15 avril 2021 à 17 h 30
62980 Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Europa afin de
respecter les mesures sanitaires et les règles de
distanciation physique sous la présidence de Monsieur
Bruno TRACHE, Maire, en suite de convocation en date
du 8 avril courant, dont un exemplaire a été affiché à la
porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de

Absents excusés : Madame Leslie DZIURLA ayant donné procuration à Madame Emilie LEFEBVRE, Madame Sylvie MARTIN ayant donné procuration à Monsieur Bruno TRACHE, Monsieur Etienne IOZZELLI ayant donné procuration à Madame Floriane DUBOIS, Monsieur Daniel FRERE ayant donné procuration à Monsieur Yves GRIBOVAL.

Monsieur Jean-Claude ROBIN est élu secrétaire de séance.

OBJET : Personnel communal-recrutement d'emplois saisonniers

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes et de leurs établissements publics ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 3 alinéas 2 et 136, ainsi que son article 34 ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Après avoir été tenu informé qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer, notamment, les services techniques (travaux d'entretien des bâtiments et des espaces verts), ainsi que les services de la petite enfance et de l'enfance (entretien des locaux, surveillance des enfants) ;

Le Conseil municipal,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents

-D'AUTORISER Monsieur le Maire à

- Recruter des agents saisonniers non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, pour la période des vacances scolaires d'été 2021, dans la limite de 15 postes d'agents saisonniers –adjoints techniques et adjoints d'animation non titulaires à temps non complet (durée hebdomadaire de travail : 20 heures), étant précisé que :
 - recrutement possible à partir de 16 ans
 - la durée de nomination ne pourra excéder deux mois ;
 - le traitement indiciaire perçu par ces agents correspondra au 1^{er} échelon de leur grade échelle C1 de rémunération –selon indice en vigueur
 - les premières demandes d'emploi seront prioritaires
- Procéder à l'ensemble des formalités administratives nécessaires à ces recrutements

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Hôtel de Ville
Avenue de Paris
62980 Noyelles-les-Vermelles

Les jour mois et an que dessus

REÇU LE 26 AVR. 2021

Le maire,
Bruno TRACHE

Tél. 03.21.61.38.38
Fax. 03.21.61.38.39
www.noyelleslesvermelles.fr
mairie@noyelleslesvermelles.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le 15 avril 2021 à 17 h 30
62980 Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Europa afin de
respecter les mesures sanitaires et les règles de
distanciation physique sous la présidence de Monsieur
Bruno TRACHE, Maire, en suite de convocation en date
du 8 avril courant, dont un exemplaire a été affiché à la
porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de

Absents excusés : Madame Leslie DZIURLA ayant donné procuration à Madame Emilie LEFEBVRE, Madame Sylvie MARTIN ayant donné procuration à Monsieur Bruno TRACHE, Monsieur Etienne IOZZELLI ayant donné procuration à Madame Floriane DUBOIS, Monsieur Daniel FRERE ayant donné procuration à Monsieur Yves GRIBOVAL.

Monsieur Jean-Claude ROBIN est élu secrétaire de séance.

OBJET : GARAGES RUE THOREL- Renouvellement de baux

VU la délibération du Conseil Municipal n°I-03 du 28 mars 2013,

VU la délibération du Conseil Municipal n°1-03 du 24 février 2012;

Considérant que les baux des garages 3, 4, 6 et 8 sont arrivés ou arriveront prochainement à échéance ;

Considérant les demandes de renouvellement de ces baux ;

Le Conseil municipal,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents

-D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le bail de location du garage n° 3 au profit de Madame CROMBECQ Marie-Chantal à compter du 1^{er} juin 2021 pour un loyer mensuel de 40 €.

-D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le bail de location du garage n° 4 au profit de Madame MOREL Marie-Josée à compter du 1^{er} juillet 2020 pour un loyer mensuel de 40 €.

-D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le bail de location du garage n° 6 au profit du CIASFPA à compter du 1^{er} mai 2021 pour un loyer mensuel de 50 €.

-D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le bail de location du garage n° 8 au profit de Monsieur FONTAINE Richard à compter du 1^{er} janvier 2021 pour un loyer mensuel de 40 €.

Les jour mois et an que dessus

REÇU LE 26 AVR. 2021

Le maire,

Bruno TRACHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le 15 avril 2021 à 17 h 30
le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Europa afin de
respecter les mesures sanitaires et les règles de
distanciation physique sous la présidence de Monsieur
Bruno TRACHE, Maire, en suite de convocation en date
du 8 avril courant, dont un exemplaire a été affiché à la
porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de

Absents excusés : Madame Leslie DZIURLA ayant donné procuration à Madame Emilie LEFEBVRE, Madame Sylvie MARTIN ayant donné procuration à Monsieur Bruno TRACHE, Monsieur Etienne IOZZELLI ayant donné procuration à Madame Floriane DUBOIS, Monsieur Daniel FRERE ayant donné procuration à Monsieur Yves GRIBOVAL.

Monsieur Jean-Claude ROBIN est élu secrétaire de séance.

OBJET : MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA TRESORERIE DE DOUVRIN

VU l'article L 2121-29 du CGCT ;

Considérant que le Gouvernement prévoit la suppression de 989 trésoreries et Centres des Finances publiques d'ici à 2022 ;

Considérant la fermeture de 27 trésoreries dans le Département du Pas-de-Calais ;

Considérant la fermeture de la Trésorerie de Douvrin ;

Considérant que le maintien des Centres de Finances Publiques constitue un enjeu important pour le soutien aux économies locales et la cohésion sociale ;

Considérant qu'un accueil physique est indispensable, notamment lors de la période des déclarations de revenus ;

Considérant que les communes de notre territoire entretiennent des échanges quasi quotidiens avec la Trésorerie de Douvrin notamment sur les opérations comptables telles que la perception des recettes de différentes régies et le versement des avances pour d'autres régies ;

Considérant que les communes attachées à la Trésorerie de Douvrin ne peuvent pas être dévitalisées des services publics de proximité, en particulier comptables et fiscaux, garants de la bonne tenue des comptes publics ;

Considérant qu'il est indispensable de maintenir ces services tant pour les communes que pour les usagers et que soit respecté le principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire ;

Monsieur le Maire rappelle que le Directeur Départemental des Finances Publiques envisage de transférer l'activité de la Trésorerie de Douvrin à la Trésorerie de Béthune à compter du 1^{er} janvier 2021 pour ce qui concerne les services des impôts aux particuliers et à compter du 1^{er} septembre 2021 pour la gestion financière et comptable de l'ensemble des communes ;

Ces transferts seront réalisés auprès de la Trésorerie de Béthune pour les communes de : Annequin, Auchy-les-Mines, Billy-Berclau, Cambrin, Cuinchy, Douvrin, Haisnes, Noyelles-les-Vermelles et Vermelles.

La Trésorerie de Douvrin fournit un service de proximité au quotidien auprès de la population de ces communes.

L'accès au service public pour tout citoyen ne deviendrait plus un droit fondamental.

Notre bassin de vie se verrait donc directement pénalisé par cette fermeture qui aurait pour conséquence :

- l'éloignement de services de base à la population au détriment des contribuables et des collectivités territoriales et de divers organismes de ces communes du territoire ;
- la perte d'un service public majeur sur nos communes.

Alors même que le principe de proximité est au coeur du service public , cette fermeture :

- constitue un mauvais signal envers les territoires ruraux qui sont oubliés des politiques d'aménagement
- amplifie les inégalités territoriales, sociales et économiques de nos populations
- engorge la Trésorerie de Béthune
- contraint le contribuable à avoir recours à se déplacer toujours plus loin pour accéder aux services de la DDFIP

Ainsi les habitants des communes rurales et péri-urbaines se sentent une nouvelle fois abandonnés et délaissés au profit d'une concentration des services publics dans les centres villes.

La commune de Noyelles-les-Vermelles , à l'unanimité , désireuse de préserver le service public de proximité :

- demande le maintien de la Trésorerie de Douvrin en tant que site de proximité financé par l'État
- Exprime son soutien à l'ensemble du personnel de la trésorerie de Douvrin.

Fait à Noyelles les Vermelles

Les jour mois et an que dessus

REÇU LE 26 AVR. 2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

62980 L'an deux mil vingt et un, le 15 avril 2021 à 17 h 30
le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Europa afin de
respecter les mesures sanitaires et les règles de
distanciation physique sous la présidence de Monsieur
Bruno TRACHE, Maire, en suite de convocation en date
du 8 avril courant, dont un exemplaire a été affiché à la
porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de

Absents excusés : Madame Leslie DZIURLA ayant donné procuration à Madame Emilie LEFEBVRE, Madame Sylvie MARTIN ayant donné procuration à Monsieur Bruno TRACHE, Monsieur Etienne IOZZELLI ayant donné procuration à Madame Floriane DUBOIS, Monsieur Daniel FRERE ayant donné procuration à Monsieur Yves GRIBOVAL.

Monsieur Jean-Claude ROBIN est élu secrétaire de séance.

OBJET : Installations classées - SNC LINKCITY Nord Est

Vu l'arrêté préfectoral en date du 04 janvier 2021 relatif à l'ouverture d'une enquête publique suite à une demande de permis de construire et d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique par la SNC Linkcity Nord Est sur les territoires des communes de Labourse et de Noeux-les-Mines ;

Considérant que le Conseil Municipal est invité à donner son avis;

Le Conseil municipal,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents

-DE DONNER un avis favorable à la demande de la société LINK City.

Les jour mois et an que dessus

REÇU LE 26 AVR. 2021



Le maire

Bruno TRACHE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le 15 avril 2021 à 17 h 30
le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Europa afin de
respecter les mesures sanitaires et les règles de
distanciation physique sous la présidence de Monsieur
Bruno TRACHE, Maire, en suite de convocation en date
du 8 avril courant, dont un exemplaire a été affiché à la
porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de

Absents excusés : Madame Leslie DZIURLA ayant donné procuration à Madame Emilie LEFEBVRE, Madame Sylvie MARTIN ayant donné procuration à Monsieur Bruno TRACHE, Monsieur Etienne IOZZELLI ayant donné procuration à Madame Floriane DUBOIS, Monsieur Daniel FRERE ayant donné procuration à Monsieur Yves GRIBOVAL.

Monsieur Jean-Claude ROBIN est élu secrétaire de séance.

OBJET : MOTION SUITE AUX ANNONCES CONCERNANT PSA DOUVRIN

Fin février 2021, lors d'une réunion, le Directeur du site de PSA Douvrin a annoncé que le nouveau moteur hybride EP « GEN 3 » ne serait pas produit à Douvrin mais en Hongrie à partir de 2023. Cette mauvaise nouvelle s'ajoute à la fin programmée du moteur diesel DV-R en juin 2022. L'objectif clairement affiché est de transférer un maximum de salariés du site PSA vers ACC dès 2023.

A ce jour, le site de PSA Douvrin compte 1 400 salariés et produit 3 moteurs : EP ; EB turbo Pure Tech, DV-R.

L'annonce de la fin de la production du moteur Hybride EP dès 2023 risque d'accélérer la fermeture du site de production dès 2024 car il ne resterait sur site que le EB Turbo Pure Tech produit depuis 2013 et dont l'avenir est incertain puisqu'il nécessitera des investissements pour répondre aux nouvelles normes européennes.

Alors que le SIZIAF accompagne le groupe PSA depuis 2015 pour compacter leur site de production en maintenant un site de production sur 40 ha grâce au soutien de l'Etablissement Public Foncier,

Alors que le SIZIAF travaille depuis plus d'un an avec PSA pour réaliser un important aménagement public pour desservir au mieux le site PSA en 2023,

Alors que le SIZIAF s'est engagé pleinement pour accueillir ACC qui devait compenser les 2 000 suppressions d'emplois déjà effectifs à la Française de Mécanique durant les 15 dernières années, l'annonce du Directeur du site de PSA Douvrin nous apporte une grande stupéfaction, de la déception et de la colère.



Aucune concertation préalable n'a été faite avec les représentants locaux pour expliquer les décisions de PSA et les emplois créés par ACC ne compenseront pas en 2023 les 1 400 emplois de la Française de Mécanique, malgré l'annonce par ACC de l'implantation de sa gigafactory sur le site de Douvrin avec un démarrage de production fin 2023.

En prenant cette motion, les élus de notre commune souhaitent rester vigilants sur les différentes annonces qui ont été faites et demandent à PSA de présenter de façon explicite l'avenir du site de Douvrin sur les 5 prochaines années.

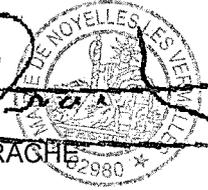
Nous demandons également que pour toute suppression de poste sur le site de Douvrin, PSA finance un fond de revitalisation afin de contribuer à la requalification du territoire et que les hectares délaissés au Nord soient confiés au SIZIAF au juste prix et une fois dépollués pour accueillir de nouvelles industries.

Fait à Noyelles-les-Vermelles,

Les jour mois et an que dessus

Le maire,

Bruno TRACHE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le 15 avril 2021 à 17 h 30
le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Europa afin de
respecter les mesures sanitaires et les règles de
distanciation physique sous la présidence de Monsieur
Bruno TRACHE, Maire, en suite de convocation en date
du 8 avril courant, dont un exemplaire a été affiché à la
porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de

Absents excusés : Madame Leslie DZIURLA ayant donné procuration à Madame Emilie LEFEBVRE, Madame Sylvie MARTIN ayant donné procuration à Monsieur Bruno TRACHE, Monsieur Etienne IOZZELLI ayant donné procuration à Madame Floriane DUBOIS, Monsieur Daniel FRERE ayant donné procuration à Monsieur Yves GRIBOVAL.

Monsieur Jean-Claude ROBIN est élu secrétaire de séance.

OBJET : Organisation du Temps Scolaire- rentrée 2021

Considérant que l'organisation du temps scolaire est arrêtée pour une durée de trois ans, la dernière datant d'avril 2018 ;

Considérant la nécessité de se prononcer sur l'organisation à compter de la rentrée 2021 ;

Le Conseil municipal,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents

-D'ACTER, pour la rentrée 2021, une Organisation du Temps Scolaire sur 4 jours comme suit :

*lundi : 9h -12h / 13h30-16h30

*mardi : 9h -12h / 13h30-16h30

*jeudi : 9h -12h / 13h30-16h30

*vendredi : 9h -12h / 13h30-16h30

Les jour mois et an que dessus

REÇU LE 26 AVR. 2021

Le maire

Bruno TRACHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le 15 avril 2021 à 17 h 30
le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Europa afin de
respecter les mesures sanitaires et les règles de
distanciation physique sous la présidence de Monsieur
Bruno TRACHE, Maire, en suite de convocation en date
du 8 avril courant, dont un exemplaire a été affiché à la
porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de

Absents excusés : Madame Leslie DZIURLA ayant donné procuration à Madame Emilie LEFEBVRE, Madame Sylvie MARTIN ayant donné procuration à Monsieur Bruno TRACHE, Monsieur Etienne IOZZELLI ayant donné procuration à Madame Floriane DUBOIS, Monsieur Daniel FRERE ayant donné procuration à Monsieur Yves GRIBOVAL.

Monsieur Jean-Claude ROBIN est élu secrétaire de séance.

OBJET : Bourses communales d'études-Détermination du montant et modalités d'attribution

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur le renouvellement et les modalités d'octroi des bourses d'études ;

Le Conseil municipal,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents

-DE RENOUVELER cette action et d'en fixer le montant comme suit :

- * 60 € pour les collégiens
- * 70 € pour les lycéens
- * 70 € pour les étudiants

Ces bourses communales seront attribuées à tous les enfants de la commune qu'ils soient scolarisés dans le public, dans le privé ou même dans un institut spécialisé.

S'agissant des élèves des lycées professionnels, il sera apporté une aide équivalente à la moitié de la valeur du trousseau demandé par l'établissement scolaire.

Les crédits nécessaires à ces dépenses seront inscrits au Budget Primitif 2021.

Les jour mois et an que dessus

REÇU LE 26 AVR. 2021



Le maire,

Bruno TRACHE

